



EXTRAIT
DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MAI 2020

Election d'un membre pour faire partie du Conseil municipal

En application de l'article 8 de la loi sur l'administration des communes genevoises,
M. Marc-André RUDAZ (Union démocratique du centre) a prêté serment pour faire
partie du Conseil municipal, en remplacement de M. Jacques PAGAN.

certifié conforme

La Secrétaire :

Martine Sumi

La Présidente :

Marie-Pierre Theubet